

Image not found or type unknown



Salaire et tickets restaurant

Par titi, le **12/08/2010 à 16:40**

Bonjour,

Je suis ouvrier du bâtiment.

J'ai des tickets restaurant d'une valeur de 9 euros.

Ce que je ne comprends pas, c'est que sur mon bulletin de salaire, un montant de 4,50 Euros multiplié par le nombre de tickets reçus dans le mois est ajouté à mon salaire brut, sous l'intitulé "complément patronal titres restaurant". Ce montant est donc soumis aux cotisations sociales (or je croyais qu'ils étaient exonérés de cotisations salariales)

Puis le même montant est déduit de mon salaire net. Je ne contribue donc pas au paiement de ces tickets restaurants.

Est-ce normal ?

Merci beaucoup pour vos réponses